
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 30 avril 2015 / Datum: Donnerstag 30. April 2015

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates, Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidenschaft:

M. Jérôme **Hayoz**, Président, Fribourg

M. Alexis **Overney**, Vice-président, Granges-Paccot

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et Directrice

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates:

Commune d'Avry

M. Marc Antoine **Messer**

Commune de Belfaux

MM. Gabriel **Litzistorf** et Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf

Mme Pascale **Michel** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

MM. Urs **Hauswirth**, Josef **Stadler**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Cécile **Thiémard** et Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Bernhard **Altermatt**, Jean-Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs** et Pius **Odermatt**

Commune de Givisiez

Mmes Éva **Berclaz** et Suzanne **Schwegler** ainsi que M. Éric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot

MM. André **Demierre** et Alexis **Overney**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe** et Jean-Luc **Dumoulin**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Pour le Conseil d'agglomération : Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Anne-Lise **Meyer** et Geneviève **Renevey** ainsi que MM. Markus **Bapst**, Nicolas **Bapst**, François **Grangier**, Marc **Lüthi**, François **Maridor**, Michel **Moret**, Nicolas **Rérat**, Éric **Romanens**, Rainer **Weibel**, Pascal **Wicht** et Simon **Zurich**

Pour le Comité d'agglomération : Mme Erika **Schnyder**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Approbation des comptes 2014 de l'Agglomération
 - 4.1 Présentation du message N°31 du Comité. Rapporteur : M. Thierry Steiert
 - 4.2 Préavis de la Commission financière
 - 4.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 4.4 Discussion générale

- 4.5 Examen de détail
- 4.6 Examen et adoption des arrêtés
- 5) Présentation du rapport d'activités du Comité
Rapporteur : M. René Schneuwly, Président du Comité
- 6) Libération des subventions des mesures de mobilité du PA2
 - 6.1 Préavis de la Commission financière
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 6.3 Présentation du message N°32 du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
 - 6.4 Examen du Message
 - 6.5 Examen et adoption des arrêtés
- 7) Transmission des interventions parlementaires
 - 7.1 Postulat concernant l'agrandissement du P+R « La Chassotte »
(Post_Leg2011-2016_2014_024)
 - a) Position de l'auteure
 - b) Position du Bureau
 - c) Position du Comité
 - d) Vote de transmission
 - 7.2 Transmission du postulat concernant la mise en place d'un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold (Post_Leg2011-2016_2014_025)
 - a) Position de l'auteure
 - b) Position du Bureau
 - c) Position du Comité
 - d) Vote de transmission
- 8) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Madame et Messieurs les membres du Comité d'agglomération (ci-après dénommé « Comité »), Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération (ci-après dénommé « Conseil »), chères et chers collègues. Tout d'abord, je vous informe que la salle du Grand Conseil est équipée d'un nouveau système de microphones, basé sur un principe d'autogestion. Lors de votre intervention, vous devez simplement activer, vous-même, votre microphone en appuyant sur le bouton rouge situé sur votre pupitre et faire de même afin le désactiver une fois votre intervention terminée. Wir haben ein neues Mikrofonsystem. Der langgezogene Knopf aktiviert das Mikrofon. Aber man muss es am Schluss wieder abstellen.

J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil à 19h30. Je souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Bernhard Altermatt, représentant de la Ville de Fribourg, qui succède à M. Cyril Berton. Je vous informe que nous sommes actuellement 38 membres du Conseil. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Pour le Conseil, sont excusés Mmes Madeleine Genoud-Page, Anne-Lise Meyer et Geneviève Renevey ainsi que MM. Markus Bapst, Nicolas Bapst, François Grangier, Marc Lüthi, François Maridor, Michel Moret, Nicolas Rérat, Éric Romanens, Rainer Weibel, Pascal Wicht et Simon Zurich. Mme Erika Schnyder, membre du Comité, est également excusée.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 10 avril 2015. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Gibt es Anmerkungen oder Änderungswünsche zur Traktandenliste?

M. Urs Hauswirth. Ich wünsche mir eine neue Ordnung der Traktandenliste. In Ihren Unterlagen finden Sie eine Resolution, welche ich als Punkt 4 behandeln möchte. Je souhaite que la résolution soit traitée au point 4 de l'ordre du jour. La numérotation des points suivants est, par conséquent, modifiée : le point 4 devient le point 5, etc. Ceci est conforme à l'article 10a « Résolution » du Règlement du Conseil.

Le Président. Bei der vorliegenden Intervention handelt es sich um einen Ordnungsantrag für eine Änderung der Traktandenliste. Cette motion d'ordre, qui a pour effet un changement de l'ordre du jour de la présente séance, est possible selon notre règlement. Les alinéas 1 et 2 de l'article 10a de notre règlement stipulent que « la résolution est la proposition faite au Conseil d'agglomération d'exprimer de manière purement déclarative son opinion sur un évènement », « Die Resolution ist ein an den Agglomerationsrat gerichteter Vorschlag, seine Meinung über ein

Ereignis in rein deklaratorischer Form auszudrücken » et que «la résolution, déposée en cours de séance du Conseil, est discutée et soumise au vote au plus tard à la fin de la séance », « Die im Verlaufe der Ratssitzung eingereichte Resolution wird diskutiert und spätestens am Schluss der Sitzung zur Abstimmung gebracht ». Je vous propose de traiter cette résolution des délégués de la commune de Düdingen, soussignée par le Vice-Président et le Président du Conseil, comme demandé par les auteurs après le point 3 « Communications » comme nouveau point 4. La numérotation des points suivants est, par conséquent, modifiée : le point 4 devient le point 5, etc. Vous pouvez lire cette résolution, qui se trouve dans votre enveloppe. J'aimerais souligner que la résolution a une valeur déclarative et qu'elle déploie probablement mieux ses effets en début qu'en fin de séance.

Da ein solches Vorgehen reglementarisch möglich ist, schlage ich Ihnen vor, über das Anliegen der Autoren der Resolution abzustimmen und nach dem Punkt 3 „Mitteilungen“ einen neuen Punkt 4 mit der vorliegenden Resolution einzufügen. Die restlichen Punkte der Tagesordnung folgen anschliessend nach dem Schema „vormaliger Punkt 4 wird neu Punkt 5 und so weiter“. Ich möchte betonen, dass das Instrument der Resolution nur einen deklaratorischen Charakter hat und dass dieser zu Beginn der Sitzung vielleicht mehr Gewicht beigemessen wird. Y a-t-il d'autres interventions ? Gibt es andere Änderungsanträge zur Traktandenliste? Ce n'est pas le cas.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la modification de l'ordre du jour de la présente séance telle que proposée par les auteurs de la résolution « Arrêt du RegioExpress à Düdingen » et, donc, de traiter cette résolution comme le nouveau point 4, sont priés de lever leur carton vert.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité évidente, d'ajouter le nouveau point 4 « Résolution 'Arrêt du RegioExpress à Düdingen' » à l'ordre du jour de la présente séance.

Cet ordre du jour, ainsi modifié, est accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 4. Dezember 2014

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 4 décembre 2014 ? Ce n'est pas le cas.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2014, sont priés de lever leur carton vert.

Résultat : le procès-verbal de cette séance est approuvé à la majorité évidente. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est absent. Ich schliesse damit den Punkt 2 der Traktandenliste.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. Tout d'abord, je vous rappelle que Mme Corinne Margalhan-Ferrat assiste, pour la dernière fois en tant que Secrétaire générale, à une séance du Conseil. C'est même son dernier jour de travail à l'Agglomération de Fribourg (ci-après dénommée « Agglomération »). En fin de séance, quelques mots d'adieu seront exprimés et, après la séance, un apéritif est offert par le Conseil à l'occasion du départ de Mme Margalhan-Ferrat au Café des Arcades à Fribourg.

Ich möchte jedoch Frau Margalhan-Ferrat bereits jetzt ein grosses Merci meinerseits und auch im Namen des Büros des Agglomerationsrates aussprechen. Unsere Arbeit wäre ohne die Unterstützung und vor allem die Kompetenz von Frau Margalhan-Ferrat bedeutend schwieriger und aufwendiger gewesen. Wenn wir etwas brauchten, sei es auch nur eine Auskunft, Frau Margalhan-Ferrat war immer zur Stelle. Es war mir eine grosse Freude mit Ihnen oder Dir Corinne zusammenzuarbeiten. Un grand merci et tous nos meilleurs vœux pour ton avenir, tant privé que professionnel, à l'Etat de Fribourg où tu resteras d'ailleurs dans la thématique des agglomérations (applaudissements).

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. Merci beaucoup.

Le Président. J'ai quelques informations à vous communiquer concernant les calendriers de 2015 et 2016 de l'Agglomération. Le prochain atelier PA3, qui aura lieu le mercredi 17 juin de 14h à 18h, sera dédié à la présentation des résultats de l'atelier de février 2015. Vous avez, notamment, reçu dans vos enveloppes le rapport y relatif dans lequel vous pourrez découvrir les résultats intéressants de cet atelier. Lors de la séance ordinaire du Conseil du jeudi 8 octobre 2015, seront traités, entre autres, le budget 2016 de l'Agglomération ainsi que la libération des objets du Projet d'agglomération de deuxième génération (ci-après dénommé « PA2 »).

La séance ordinaire du Conseil du 23 mars 2016 sera dédiée à la mise en consultation publique du Projet d'agglomération de troisième génération (ci-après dénommé « PA3 ») et à l'approbation des comptes 2015. La séance ordinaire et constitutive du Conseil est planifiée le 30 juin 2016.

A la séance ordinaire du Conseil du 13 octobre 2016, le budget 2017 et l'adoption du PA3 seront à l'ordre du jour. Bien que les élections communales aient lieu fin février 2016, les membres du Conseil resteront membres jusqu'au 29 juin 2016, l'entrée en fonction de leur successeur ayant lieu le 30 juin 2016. Ich möchte Sie darauf aufmerksam machen, dass die Agglomerationsrätinnen und Agglomerationsräte trotz der Gemeinderatswahlen von Ende Februar 2016 bis zum 29. Juni 2016 im Amt bleiben werden. Der neue Agglomerationsrat wird erst anlässlich der Sitzung von 30. Juni 2016 neu konstituiert.

J'aimerais soulever que Mme Margalhan-Ferrat et moi étions invités, par les délégués de la commune de Düdingen, à une discussion sur l'avenir de la commune de Düdingen dans l'agglomération fribourgeoise, qui a eu lieu le 6 février 2015. La discussion fut ouverte, constructive et enrichissante. Les différents sujets, préoccupant les délégués et la population de Düdingen, ont été abordés et mis sur table. Aujourd'hui, la commune de Düdingen va nous présenter une résolution en faveur de l'arrêt du RegioExpress Bulle-Bern à Düdingen. Nous, les Vice-Président et Président du Conseil, avons signé cette résolution étant donné que c'est un souhait d'une grande importance pour la commune de Düdingen et sa population. Aussi, je vous invite à soutenir la résolution que va présenter la commune de Düdingen après le point « communications ». Ich möchte den Delegierten der Gemeinde Düdingen für die Einladung zu dieser Aussprache und für ihre Initiative herzlich danken. Wir haben in den letzten Jahren viel gestritten und waren nicht immer glücklich miteinander. Aber so ist es halt in Partnerschaften. Es gilt nun vorwärts zu blicken. Wir haben einiges beschlossen anzupacken und wir haben auch gefunden, dass eine gemeinsame und flotte Zukunft in einem konstruktiven Dialog anzugehen ist. Ich bin sehr zuversichtlich, dass wir in diesem Sinne in Zukunft gut zusammenarbeiten werden. Nochmals besten Dank für diese Initiative.

Le Bureau du Conseil a longuement discuté des suites à donner au rejet de la motion n°18, déposée par la délégation de la commune de Düdingen, et a décidé d'organiser une manifestation consacrée, notamment, à la place de Düdingen dans l'agglomération ainsi qu'au bilinguisme. Le Bureau du Conseil est d'avis que cette manifestation devrait également offrir, aux communes limitrophes de l'Agglomération, la possibilité de mieux connaître notre institution régionale, voire de la rejoindre. Seront ainsi invités à participer les Préfets des districts de la Sarine, de la Singine et du Lac, les membres des organes de l'Agglomération ainsi que les représentants des communes limitrophes. Cette manifestation se déroulerait en deux temps. Une première partie, ouverte au public, aurait lieu à Podium à Düdingen en fin d'après-midi. Elle serait composée d'une présentation de l'Agglomération par le Comité et, également, d'une table ronde. A l'auberge de Garmiswil, une seconde partie, plutôt festive, permettrait de poursuivre et d'approfondir ces échanges. Le Bureau du Conseil vous prie, d'ores et déjà, de pré-réserver le 26 août 2015 dès 17h et vous invite à participer activement à cette manifestation. Des informations plus détaillées parviendront ultérieurement.

Ich bitte die Mitglieder des Agglomerationsrates den 26. August 2015, ab 17 Uhr, in der Agenda dick einzutragen. Das Büro des Agglomerationsrates hat entschieden, nach der Diskussion um die Motion Nr.18, welche von den Delegierten der Gemeinde Düdingen eingereicht wurde, eine Veranstaltung durchzuführen, um der einzigen deutschsprachigen Gemeinde und der Zweisprachigkeit Tribut zu zollen.

Die Veranstaltung soll auch den an die Agglomeration grenzenden Gemeinden die Möglichkeit bieten, sich mit der Agglomeration auseinanderzusetzen, weshalb diese auch eingeladen werden. Egal ob Deutsch oder Französisch sprechend. Auch die Bevölkerung wird an die Veranstaltung eingeladen. Sie wird in zwei Teilen durchgeführt. Der erste Teil findet im Podium

in Dürdingen und der zweite im Restaurant Garmiswil in Dürdingen statt. Daher bitte ich Sie, bereits heute das Datum vorzumerken. Weitere Informationen werden folgen.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, chères et chers collègues du Comité, chères et chers collaborateurs de l'Agglomération. Après « la dernière séance » d'Eddy Mitchell, nous assistons à la dernière séance de Corinne. Je remercie le Conseil pour l'apéritif, offert à l'issue de cette séance, à l'occasion du départ de Corinne.

Je souhaite, à présent, vous faire part de quelques souvenirs. La loi sur les Agglomérations, qui fête ses 20 ans cette année, a mis du temps à prendre son envol. Le Conseil d'Etat a, seulement en 2002, fixé un périmètre regroupant dix communes. Les communes membres ont, ensuite, été invitées à rédiger des Statuts en deux ans. Pour ce faire, un poste à 50% pour une durée limitée à deux ans a été mis au concours. Les candidatures intéressantes furent rares. Lors des entretiens, qui avaient lieu dans la salle inférieure de la Préfecture de la Sarine, nous avons eu peur de ne pas trouver un candidat remplissant les exigences du poste jusqu'à ce que nous recevions Corinne, jeune Française qui venait d'arriver d'Allemagne. Ayant avec succès mis en avant ses capacités d'adaptation étonnantes, Corinne a été engagée, en 2003. Durant douze ans, elle a abattu une quantité de travail extraordinaire au service de l'Agglomération de Fribourg. Dès demain, elle sera responsable de la politique des agglomérations ainsi que de la révision du Plan directeur cantonal. Merci Corinne.

Cela étant dit, après l'annonce du départ de Corinne, nous avons dû prendre des dispositions pour la remplacer. Le Comité a décidé de doter l'Agglomération de forces de travail suffisantes afin d'être plus autonome et d'avoir moins recours à des bureaux extérieurs.

En début d'année, nous avons engagé, en qualité de responsable de la Promotion économique, Mme Snezana Peiry, cette dernière étant présente ce soir. Elle a commencé son activité à l'Agglomération le 23 février 2015, deux jours avant l'atelier PA3. Mme Peiry a obtenu un diplôme d'ingénieur en mécanique à l'Université de Banja Luka en Bosnie-Herzégovine, où elle a, de 1996 à 2003, exercé diverses activités, notamment pour des sociétés suisse et américaine. A son arrivée en Suisse en septembre 2004, elle a suivi plusieurs formations complémentaires : un Executive Master en Management de la Technologie à l'EPFL de Lausanne, un Executive MBA à la HEC de l'Université de Lausanne et, actuellement, une formation en gestion de projet IPMA. Elle est bilingue (français/Serbo-croate). Elle a un bon niveau d'allemand. Mme Peiry est mariée et domiciliée en Ville de Fribourg. D'ores et déjà, nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans son activité.

Nous avons, ensuite, engagé un autre collaborateur scientifique, en tant que responsable de la mobilité, M. Luc Tomasetti, qui assiste également à cette séance. Il a commencé de travailler à l'Agglomération le 27 avril 2015. M. Tomasetti, qui habite à Fribourg, est marié et père de trois enfants. Depuis 1999, il est titulaire d'un brevet d'architecte HES de l'école d'ingénieur et d'architecte de Fribourg. A la faculté des sciences appliquées de Bruxelles, il a exercé une activité professionnelle durant quelques années et a obtenu, en 2003, un Diplôme d'Etudes complémentaires en urbanisme et aménagement du territoire ainsi qu'en 2006, un Diplôme d'Etudes spécialisées en aménagement du territoire et transports. De langue maternelle française, il parle également anglais et allemand. Il a travaillé dans un bureau d'architecture de Fribourg, ensuite au Service de l'urbanisme et des bâtiments d'Yverdon-les-Bains dès 2009 et, enfin, en tant que responsable de la filière Mobilité du Service du secrétariat général d'Yverdon-le-Bains dès 2011. Bien que M. Tomasetti fût recherché par d'autres institutions, il a donné sa préférence à l'Agglomération. Nous l'en remercions et lui souhaitons la plus cordiale bienvenue. Nous nous réjouissons bien évidemment de cette collaboration.

Suite à la démission de Mme Margalhan-Ferrat, nous avons mis au concours le poste de Secrétaire général, ce titre étant celui qui figure d'ailleurs dans nos Statuts. Après avoir reçu une vingtaine de dossiers et procédé à l'audition de cinq candidats, le choix du Comité s'est porté sur M. Félicien Frossard, né le 7 août 1983 et domicilié depuis dix ans à Fribourg. De 2002 à 2006, M. Frossard a effectué des études de droit aboutissant sur un Master et un Bachelor of Law à l'Université de Fribourg en section bilingue. De 2006 à 2009, M. Frossard a effectué différents stages, dans le canton de Berne, où il a obtenu avec succès son brevet d'avocat. Il termine, actuellement, la rédaction d'une thèse sur les mesures de gestion du trafic « entre droit de l'équipement et droit de l'environnement ». Fin juin 2015, M. Frossard terminera une formation

post-grade en aménagement du territoire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il est parfaitement bilingue et entrera en fonction début août 2015.

Enfin, j'ai une dernière information à vous communiquer au sujet des engagements. Le Comité vient de procéder à l'engagement d'un aménagiste, qui entrera en fonction le 1^{er} septembre 2015. Mais, pour des raisons de confidentialité, je ne peux vous en dire davantage. L'équipe de l'Agglomération sera, ainsi, au complet. Je salue ce soir, à nouveau, la présence des collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en souhaitant qu'ils nous restent fidèles encore de nombreuses années.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Agglomération durant la période de vacances à la direction, le Comité a décidé de désigner une de ses membres, Mme Anne-Elisabeth Nobs. Elle se rendra, tous les jours, dans les bureaux de l'Agglomération afin d'effectuer diverses tâches, comme s'occuper des courriers, répondre aux éventuelles questions, participer aux séances hebdomadaires de l'équipe de l'Agglomération et assurera ainsi une permanence jusqu'à l'entrée en fonction de M. Frossard.

Je tenais à vous rassurer avec ces quelques informations. Vous pouvez constater que le Comité a fait le nécessaire avec diligence. Le copieux programme, qui nous attend pour les deux années à venir, devrait donc être absorbé sans trop de douleurs.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Résolution « Arrêt du RegioExpress à Düdingen » / Resolution „Halt RegioExpress in Düdingen“

Discussion

M. Urs Hauswirth. Sie finden in ihren Unterlagen die Beweggründe der Resolution in beiden Sprachen. Für den am Bahnhof Düdingen wartenden Pendler, ist es täglich frustrierend, wenn sie den halbleeren RE Bulle-Romont-Freiburg-Bern vorbeifahren sehen. Kein Wunder, wenn uns dieselben Leute auch immer wieder die Frage nach dem Agglogewinn stellen. Das Ziel der Resolution „Halt RegioExpress in Düdingen“ ist es, dass der Agglomerationsrat Freiburg ein klares Zeichen aussendet, das beweist, dass er die Attraktivitätssteigerungen des öffentlichen Verkehrs als ein Hauptanliegen betrachtet! Signalisieren wir unserem Vorstand heute - jetzt -, dass er dem Staatsrat einen „Pfiff, einen Zugpfiff“ zusendet, es solle alles unternehmen, damit der RE noch dieses Jahr in Düdingen „Rot“ sieht!! Geschätzte Damen und Herren helfen sie mit, dieser Resolution das nötige Gewicht zu verleihen, danke. Wenn es nicht mehr nötig ist, den gesamten Text vorzulesen, gebe ich das Wort zurück an den Präsidenten, Herr Hayoz.

Le Président. Comme vous avez pu lire cette résolution, je vous lirai uniquement les décisions.

1/ Le Conseil d'agglomération soutient l'arrêt des trains RE à Düdingen et exprime le souhait que cela se mette en place le plus rapidement possible / Der Agglomerationsrat unterstützt den Halt des RE in Düdingen und wünscht, dass dieser möglichst schnell eingeführt wird.

2/ Le Conseil d'agglomération demande, donc, au Comité d'agglomération de s'engager activement pour que les trains RE s'arrêtent à Düdingen ainsi que d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et des entreprises de transport concernées afin que cela soit effectif au changement d'horaire 2015/2016 / Der Agglomerationsrat fordert deshalb den Agglomerationsvorstand auf, sich für den RE Halt in Düdingen aktiv einzusetzen und beim Staatsrat sowie den beteiligten Transportunternehmen zu intervenieren, damit der Halt möglichst auf den Fahrplanwechsel 2015/16 realisiert werden kann.

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

M. Benoît Piller. Il est évident que le Comité n'a pas pu discuter de cette résolution, qui a été déposée seulement ce soir. Vous devez savoir, tout de même, que le dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après dénommé « DAEM ») prend, depuis toujours, position en faveur de cet arrêt à Düdingen. Il s'est déjà, notamment, adressé par écrit à l'Etat de Fribourg. Cette résolution renforce la légitimité du Comité, ce qui lui permet de poursuivre dans ce sens.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Dies ist nicht der Fall. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui soutiennent la résolution telle que proposée, sont priés de lever leur carton vert.

Résultat : vous avez soutenu, à l'unanimité, la résolution en faveur de l'arrêt du RegioExpress à Düdingen.

5. (ancien/alt 4.) Approbation des comptes 2014 de l'Agglomération / Genehmigung der Rechnung 2014 der Agglomeration

5.1 (ancien/alt 4.1) Présentation du message n°31 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.31 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Les comptes 2014 de l'Agglomération présentent des charges de CHF 26'358'285.02 pour des recettes équivalentes. Ce montant est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires qui portaient sur un montant de CHF 26'940'200. Pour les comptes de fonctionnement, les écarts de plus de CHF 10'000 font, en principe, l'objet d'une explication spécifique dans le message.

Les principaux éléments concernent, d'une part, les rubriques du personnel (vacance de plusieurs mois du poste de responsable de la Promotion économique, absence totale de l'ingénieur en transport prévu dans le budget) et, d'autre part, la rubrique des coûts d'exploitation des transports publics (ci-après dénommés « TP »). Pour cette dernière rubrique, le résultat est globalement conforme aux prévisions budgétaires. L'Agglomération a dû renoncer à l'introduction de nouvelles prestations, notamment pour la ligne n°10, étant donné que l'Etat de Fribourg n'était pas disposé à subventionner ces prestations, pourtant, nécessaires. Pour rappel, dans le cadre de ses mesures d'économies budgétaires, l'Etat de Fribourg a réduit le taux de subventionnement des TP de 60% à 57,5%, ce qui augmente d'autant la part à la charge des communes.

Der Agglomerationsvorstand bedauert diesen Entscheid des Kantons und ist der Ansicht, dass hier am falschen Ort gespart wird. Die demografische Entwicklung und die damit verbundene Verkehrszunahme erfordern einen konsequenten Ausbau der Leistungen im Bereich des öffentlichen Verkehrs. Die Kürzung der staatlichen Subventionen setzt hier ein falsches Signal. Was die Investitionsrechnung betrifft, ist daran zu erinnern, dass die Subventionen der Agglomeration erst nach vollständiger Realisierung der Massnahmen ausbezahlt werden. Da zahlreiche Vorhaben noch nicht fertiggestellt bzw. noch in der Planungsphase sind, werden die entsprechenden Beträge erst in der Rechnung 2015 oder in den folgenden Jahren erscheinen. Cette présentation des comptes étant terminée, le Comité se tient à la disposition du Conseil afin de répondre à toutes questions éventuelles.

5.2 (ancien/alt 4.2) Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière (ci-après dénommée « CF ») est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 15 et 22 avril 2015, la commission s'est réunie afin d'examiner les comptes 2014 de l'Agglomération, figurant notamment dans le message N°31 du Comité du 26 mars 2015, transmis à la commission par courriel le 10 avril 2015, et dans le rapport de l'organe de révision, transmis par courriel le 13 avril 2015. A l'occasion de la séance du 22 avril 2015 de la commission, M. Brodard a, tout d'abord, exposé les conclusions de la fiduciaire Jordan SA, qui a révisé les comptes 2014 de l'Agglomération, et a répondu aux questions de la commission ; la délégation du Comité composée de Mme Nobs et M. Steiert, membres du Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après dénommé DF&RH), ainsi que M. Piller, membre du DAEM, a ensuite répondu aux questions de la commission sur le message N°31 et ses annexes. La commission relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination, qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration, la bonne qualité de la présentation des comptes, que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts. La commission souhaite qu'à l'avenir, les amortissements supplémentaires ne soient faits que s'ils sont liés à un amortissement financier et que le surplus des recettes revienne aux communes. Après délibération, la CF, à l'unanimité, propose au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes 2014, soumis dans le message N°31 et sur le rapport de l'organe de révision.

5.3 (ancien/alt 4.3) Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (ci-après dénommée « CAME ») laisse le soin d'examiner les comptes à la CF.

5.4 (ancien/alt 4.4) Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

5.5 (ancien/alt 4.5) Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion maintenant chapitre par chapitre.

Chapitre 0. Administration / Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 3. Culture / Kultur

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich habe eine Frage zu diesem Veloausleihsystem. Da steht geschrieben, dass es rückläufige Zahlen gegeben hat. Darauf wurde eine Studie in Auftrag gegeben. Nun wurde beschlossen, dass ein wirtschaftlicheres Betriebssystem in Angriff genommen werden soll. Was ich fragen wollte: Welches ist das Ergebnis dieser Studie, Gelangte die Studie zum Ergebnis, dass aufgrund der unwirtschaftlichen Betriebsführung dieses Systems ein Abonnement- und Ausleihrückgang zu verzeichnen ist? Oder gab es noch andere Ursachen? Denn der Grund geht so aus den Unterlagen nicht hervor.

M. Thierry Steiert. Das ist richtig. Es war sowieso die Absicht, im Rahmen des Tätigkeitsberichtes der Agglomeration zu diesem Punkt Stellung zu nehmen. Aber ich kann es jetzt vorwegnehmen. Die Frage weist auf dieses Problem hin. Der Agglomerationsvorstand hat im vergangenen Jahr eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die von Herrn Agglomerationsrat Jean-Marc Boéchat präsiert wird, zu der auch Herrn Bruno Marmier, Villars-sur-Glâne, und ich selbst gehören. Die Arbeitsgruppe wird auch von den technischen Dienststellen der drei Gemeinden begleitet. Nun haben wir jedoch gemeinsam festgestellt, dass die PubliBike AG als Betreiberin nicht so funktionierte, wie wir uns das vorgestellt hatten. Deshalb haben wir mit anderen Städten und anderen Agglomerationen Kontakt aufgenommen, die dasselbe System betreiben und dieselben Probleme wie die Agglomeration Freiburg bekunden. Aus diesem Grund haben wir letztes Jahr mit einem gemeinsamen Schreiben aller Westschweizer Partner von PubliBike AG, darunter Städte und Gemeinden, an die PostAuto Schweiz gelangt. Denn die PostAuto Schweiz AG ist die Eigentümerin von PubliBike AG. Dort haben wir unsere Beschwerden kundgetan, wenn man dies so nennen kann. Als Folge unserer gemeinsamen Intervention wurde ein Treffen mit allen Partnergemeinden organisiert. Die Probleme wurden an diesem Treffen identifiziert und als nächster Schritt wurde beschlossen, in den nächsten Monaten mit PostAuto Schweiz AG eine Sitzung abzuhalten, damit wir im Verlaufe des ersten Semesters 2016 die Gewissheit erlangen, ob die PostAuto Schweiz AG auf unsere Anliegen eingeht oder nicht. Unsere Anliegen sind folgender Natur: 1/ Wir wollen versuchen, PostAuto Schweiz AG davon zu überzeugen, dass wir für dieses System nicht über unbegrenzte Kostendächer verfügen können, sondern auch davon ausgehen, dass in Zukunft die PostAuto Schweiz AG und die PubliBike AG selbst einen Teil der Finanzierung übernehmen. Wir wollen diesen Firmen auch klar machen, dass in der Finanzplanung der Gemeinden eine klare Begrenzung definiert ist und wir uns im gegenteiligen Falle auf andere Systeme konzentrieren müssten. 2/ Probleme bezüglich Bereitstellung und Qualität der Fahrräder. Wir wollen E-Bikes benutzen und PubliBike AG verfügt über solche Fahrräder. Deshalb haben wir die PubliBike AG auch nicht von vornherein ausschliessen wollen,

denn die anderen Systeme haben den grossen Nachteil, dass sie keine e-Bikes anbieten. Und ein Veloausleihsystem in Freiburg ohne e-Bikes ist nicht vorstellbar. So wollen wir alle möglichen Chancen ausnutzen, um mit der PubliBike AG weiterzufahren, da PubliBike AG auch schweizweit die Nummer 1 in dieser Branche werden möchte. Es hat in der Betriebsführung dieses Unternehmens bestimmt gewisse Probleme gegeben, aber wir haben vor knapp zwei Wochen erfahren, dass in der Direktion dieses Unternehmens ein Wechsel stattgefunden hat. Wir gehen nun davon aus, dass die PostAuto AG diese Anliegen jetzt auch ernst nimmt und dass die PubliBike AG auch weiterhin unsere Partnerin bleiben wird. Wir werden dies bis Ende dieses Semesters abklären können.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement / Raumordnung

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 8. Economie / Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 9. Finances / Finanzen

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Nous sommes actuellement 38 membres du Conseil. En vertu de l'article 62 de notre règlement, les votes seront comptés. Es sind 38 Mitglieder anwesend. Gemäss Artikel 62 unseres Reglements wird die Abstimmung ausgezählt.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes de fonctionnement 2014, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes de fonctionnement 2014. Sie haben die laufende Rechnung 2014 einstimmig angenommen.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

M. Marc'Aurelio Andina. Le message explique que l'arrêt de St. Léonard devrait coûter bien plus cher. Le montant de ce surcoût est-il connu ? Il me semble que nous en sommes déjà actuellement à CHF 2'300'000 de charges. Pour mémoire, le budget prévoyait CHF 2'368'000.

M. Thierry Steiert. Nous ne connaissons pas encore le montant exact de ces surcoûts, qui sont en partie liés au chantier Poya et attribuables exclusivement à l'Etat de Fribourg. Pour rappel, l'Agglomération avait, sur demande expresse de l'Etat de Fribourg, prévu que la réalisation de cette halte ferroviaire aurait lieu en 2012 alors que, suite à une intervention de ce même canton, cette réalisation a été reportée à 2014. Le Comité est actuellement en discussion avec l'Etat de Fribourg et les CFF afin de déterminer la clé de répartition de ces éventuels surcoûts. La part liée au pont de la Poya, prise en charge par le service des Pont et chaussées, est de CHF 120'000. Après déduction de ce dernier montant, un montant de CHF 12'600'000 au lieu de CHF 9'900'000 s'esquisse.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement / Raumordnung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes d'investissement 2014, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes d'investissement 2014.

5.5 (ancien/alt 4.5) Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

• Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé.

• Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs ont compté 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé.

Ce cinquième point de l'ordre du jour est absout.

6. (ancien/alt 5.) Présentation du rapport d'activités du Comité / Präsentation des Tätigkeitsberichtes des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr René Schneuwly Président du Comité/ Präsident des Vorstandes

M. René Schneuwly. Je me réfère au Rapport d'activités du Comité et me tiens à votre disposition afin de répondre à d'éventuelles questions. Je tiens à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération ainsi que leur directrice, qui ont effectué un travail conséquent afin d'élaborer ce document. Je remercie également les membres du Comité pour l'investissement important, en termes de travail et de temps, qu'ils ont consacré aux nombreuses activités de l'Agglomération.

2014 est à marquer d'une pierre blanche pour Fribourg et l'agglomération, où trois inaugurations ont eu lieu : celles de la Transagglo, de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya et du pont de la Poya. Un pan important de la Transagglo, devant aller de Düdingen à Avry, a été inauguré : celui du sentier des Casernes et du sentier du Nord. Cette belle réalisation permet de se rendre depuis le site de St. Léonard au bâtiment des Finances sur un parcours bien plus aisé, qui est

réservé aussi bien aux cyclistes qu'aux piétons. L'inauguration de la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya a été l'occasion de découvrir une réalisation de qualité. Cette réalisation a d'ailleurs marqué l'Agglomération d'un point de vue historique car le Conseil a, alors, adopté un régime de solidarité, qui veut que la participation des communes membres pour des ouvrages d'importance régionale, comme cette halte, soit de 50% de la dépense peu importe le lieu de leur réalisation. La mise en service du pont de la Poya, ouvrage routier cantonal, doit être suivi de mesures d'accompagnement, en faveur de la population, visant à privilégier les TP et la mobilité douce. Cette mise en service n'aurait pas été possible si l'Agglomération n'avait pas déposé son Projet d'agglomération de première génération avant le 31 décembre 2007, alors que les Statuts de l'Agglomération n'avaient pas encore été adoptés par le Conseil. Cet ouvrage a pu, ainsi, faire partie des priorités de la Confédération. Pour toutes ces raisons, nous conserverons un excellent souvenir de cette année 2014.

M. Thierry Steiert. Les informations actualisées concernant le réseau de Vélo en libre-service (ci-après dénommé « VLS ») figurent à la page onze du Rapport d'activités. Ce rapport précise, entre autres, que la convention liant les communes et le prestataire PubliBike est échue depuis le 31 décembre 2014. Concernant les stations VLS, l'Agglomération a dû faire face à des problèmes, notamment d'ordre financier et technique. Ce rapport relève que « ce sont les communes, propriétaires des stations, qui sont amenées à financer ces montants sous forme d'une garantie de déficit illimitée ». Or, le déficit d'exploitation, dont les proportions étaient jusqu'alors raisonnables, a pris l'ascenseur en 2014. Comme des problèmes d'exploitation technique sont apparus, le Comité a institué un groupe de travail présidé par M. Jean-Marc Boéchat et dans lequel siège, notamment, M. Bruno Marmier et les services techniques des communes concernées. Nous avons contacté CarPostal, propriétaire de PubliBike, afin de l'interroger mais ses réponses ne furent pas convaincantes. Nous avons, par conséquent, approché et rencontré la plupart des communes ou agglomérations partenaires romandes de PubliBike, qui ont décidé ensuite d'aborder en commun CarPostal, qui a d'ailleurs récemment changé la direction de PubliBike. CarPostal a fait part de son intention de convoquer, prochainement, les partenaires de PubliBike afin d'expliquer quelles seront les suites de ce réseau VLS. L'Agglomération a intérêt à continuer son partenariat avec PubliBike car c'est le seul prestataire qui propose des VLS électriques. PubliBike doit, donc, répondre clairement afin que les communes concernées puissent prévoir un plafonnement dans leur plan financier et obtenir une garantie de qualité sur le fonctionnement durable de ces VLS. Il faudra, enfin, soit reconduire la convention avec PubliBike, soit envisager sérieusement, d'ici la fin du premier semestre 2015, d'abandonner ce système ou de se tourner vers un autre prestataire.

M. Benoit Piller. Lors de la séance du 21 avril dernier, la CAME a souhaité avoir davantage d'informations sur les parkings d'échange (ci-après dénommés « P+R ») que celles indiquées sur le Rapport d'activités en page douze. La CAME a demandé quel est le taux d'utilisation de ces P+R et si cette politique P+R permet de soulager le centre-ville de son trafic.

Pour rappel, le réseau de P+R compte huit parkings pour un total de 1'164 places : ceux de St. Léonard (562 places), du Guintzet (139 places), de la Chassotte (104 places), de la Heitera (100 places) et de Bourguillon (40 places) situés à Fribourg, celui de Corbaroche à Marly (110 places), celui de Rosé (60 places) et celui de la Grange à Villars-sur-Glâne (49 places). La fréquentation de ces P+R est en augmentation, comme indiqué dans les comptes 2014. Pour rappel, les communes sont les propriétaires de ces P+R, dont elles assurent la gestion, l'entretien et le contrôle. L'Agglomération, quant à elle, subventionne leur réalisation. Les recettes y relatives sont affectées de trois façons. 1/ Les recettes du « stationnement sans utilisation des TP » vont directement aux communes. Ce type de stationnement, qui est bon marché (au minimum CHF 0.49/heure), est payé à l'horodateur. 2/ Les recettes des « cartes journalières & P+R » sont reversées à Frimobil. Ces cartes, disponibles à l'horodateur, fournissent deux tickets : un pour l'utilisation gratuite du parking et un pour les TP. 3/ Les recettes des abonnements mensuels et annuels sont pour l'Agglomération. Afin de les obtenir, il faut être possesseur d'un titre de transport annuel ou mensuel et les acheter à la gare de Fribourg.

Le Comité a entrepris plusieurs actions concernant les P+R. En 2010, une première analyse des P+R a été faite. En 2011, le Conseil a adopté le Règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de l'Agglomération de Fribourg. En 2012, la réponse du Comité, du 6 septembre 2012 au postulat n°5 de MM. Pius Odermatt et Pierre-Olivier Nobs, concernant l'information sur les P+R et l'analyse de leurs effets, contenait, en annexe, l'étude réalisée par le bureau team+, qui a recensé l'utilisation de ces parkings par rapport aux charges de trafic sur les

différents axes. Dans cette réponse, le Comité a indiqué notamment que « le taux d'occupation moyen des P+R de l'Agglomération est de 30 à 35%, la part des usagers empruntant les transports publics est en moyenne de 16%. La réduction sur les charges de trafic des tronçons adjacents est faible et varie entre 1 et 3% au maximum ». En 2013, l'Agglomération a subventionné l'extension du P+R de Corbaroche.

L'utilisation des parkings, en tant que P+R, varie fortement d'un parking à l'autre. Cela est, en partie, dû à leur situation. L'utilisation combinée du parking de Corbaroche est excellente, ce parking est régulièrement saturé. Par contre, le parking du Guintzet est principalement utilisé pour du « stationnement sans utilisation des TP ». Cela est lié à la politique de stationnement du HFR. Le parking de la Grange est peu fréquenté malgré le fait qu'il soit situé près de la gare ; son utilisation combinée est très faible.

Dans le PA2, les P+R figurent dans les paquets de mesures n°32 et n°33. Des développements des P+R sont prévus : l'agrandissement de celui de Corbaroche, la création de P+R à Belle-Croix (Givisiez) sur l'axe des TP, aux portes de Fribourg à Forum, à Avry (en lien avec la création de la nouvelle halte ferroviaire), à proximité de la halte de Belfaux-Village, à Düdingen près de la sortie d'autoroute ainsi que des mesures d'accompagnement des P+R à côté des gares du RER hors limites de l'agglomération. Le démantèlement du P+R de la Chassotte et du Guintzet, qui sont mal placés, sera effectué. Dans son rapport d'examen sur le PA2, la Confédération a émis des doutes sur certaines mesures, comme celle sur les P+R qui ne sont pas situés sur des lignes suffisamment structurantes de TP. Le Comité a pris ces remarques en compte et travaille sur une redéfinition de la politique des P+R dans le cadre du PA3. En cas de transmission par le Conseil du postulat déposé ce jour par Mme Schneuwly-Aschwanden, le Comité tiendra compte de cette demande d'agrandissement du P+R de la Chassotte. A l'avenir, l'étude des P+R sera confiée à M. Luc Tomasetti.

M. Christoph Allenspach. La CAME remercie le Comité pour les nombreuses informations que contient le Rapport d'activités du Comité, que la commission a examiné avec attention. Le Comité a répondu ce soir aux questions soulevées par la CAME, notamment à celles concernant le rôle et le mandat de PubliBike.

J'ai entendu dire que la Direction de l'HFR aurait fortement conseillé à son personnel d'acheter des abonnements P+R afin qu'il puisse se garer sur le parking du Guintzet à moindre coût et qu'il ne stationne pas sur les parkings de l'hôpital cantonal. Je me demande si le Comité a réagi face à cette utilisation abusive et s'il en a discuté avec l'Etat de Fribourg. J'aimerais savoir s'il existe d'autres cas similaires et si d'autres personnes achètent des abonnements mensuels ou annuels P+R alors qu'elles n'ont aucune intention d'utiliser les TP.

M. Bruno Marmier. Le Rapport d'activités précise concernant le réseau VLS que le déficit d'exploitation « pourrait s'élever à CHF 170'000 en 2014 ». Pour votre information, je sais depuis fin janvier 2015 que le montant de ce déficit est de CHF 50'000. C'est dommage de n'avoir pas mis ce chiffre dans ce rapport d'activités.

M. Jean-Marc Boéchat. Cela m'énerve d'entendre certaines personnes reprocher que les P+R ont une faible influence sur trafic total. Il faut savoir que la plupart de ces parkings se remplissent en début de matinée et se vident en fin de journée quand la circulation est la plus chargée. Ils permettent d'améliorer la fluidité de la circulation, lorsqu'elle est la plus problématique. Favoriser les P+R est, donc, une solution efficace. La plupart de nos P+R sont fonctionnels. Celui de Marly, qui fonctionne à plein régime, va être étendu de 30 places.

M. Urs Hauswirth. Auf Seite 16 bei Punkt « Wirtschaftsförderung » wird festgehalten: „da sich zwei der [...] 20 [...] identifizierten [...] prioritären Wirtschaftsentwicklungsstandorte [...] auf dem Gebiet der Agglomeration befinden (blueFACTORY und Bertigny/Freiburg Süd)“. Ich möchte darauf hinweisen, dass sich das Industriegebiet Birch bei der Autobahnausfahrt Düdingen Nord auch noch auf dem Gebiet der Agglomeration befindet.

M. Benoît Piller. M. Allenspach, le Comité n'a reçu aucune information officielle du HFR concernant le problème que vous avez évoqué. Il est possible, évidemment, d'acheter un abonnement P+R, mensuel à CHF 12 ou annuel à CHF 120, à condition d'avoir un titre de TP. Le Comité ne peut pas éviter cette utilisation détournée. Comme je l'ai dit précédemment, étant difficile d'accès et n'étant pas situé sur un axe structurant, le P+R du Guintzet ne peut pas remplir le rôle d'un P+R. Le PA3 prévoira sans doute d'enlever la fonctionnalité de P+R à ce parking. M. Boéchat, je regrette de vous avoir énervé. Le P+R de Rosé est composé de 60 places et

13'000 voitures parcourent chaque jour l'axe routier proche de ce parking. Je suis d'avis que ces P+R sont nécessaires car ils profitent malgré tout, tous les jours, à environ 100 personnes, qui combinent l'utilisation des P+R avec celle des TP. Enfin, je vous confirme que le Comité a noté les différentes remarques qui ont été faites précédemment.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce sixième point de l'ordre du jour est absout.

7. (ancien/alt 6.) Libération des subventions des mesures de mobilité du PA2 / Freigabe der Subventionen für Mobilitätsmassnahmen des AP2

7.1 (ancien/alt 6.1) Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la CF est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 15 et 22 avril 2015, la CF s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message N°32 du Comité du 26 mars 2015, en vue de la libération des subventions de mesures de mobilité du PA2, qui a été transmis le 10 avril 2015 par courriel. A l'occasion de la séance du 22 avril 2015 de la CF, la délégation du Comité composée de Mme Nobs et MM. Steiert, membres du DF&RH, ainsi que M. Piller, membre du DAEM, a ensuite répondu aux questions de la commission sur le message N°32 et ses annexes. La CF relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination et qu'elle remercie le Comité pour sa collaboration. La CF a reçu la confirmation que ce message traite de mesures non réalisées du PA2 et que ces subventions sont plafonnées. Au vu de ce qui précède, la CF, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis.

7.2 (ancien/alt 6.2) Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME constate avec satisfaction que la réalisation des mesures inscrites dans le PA2 a commencé. Les trois mesures proposées à l'entrée de Düdingen sont l'exemple même de la politique de l'Agglomération en matière de densification, d'accessibilité aux TP, d'aménagement d'abri-vélos près d'un arrêt de bus ainsi qu'en matière de confort et de sécurité des cyclistes. A l'avenir, l'arrêt de bus pourrait desservir jusqu'à 1'000 habitants dans un rayon d'environ 300 m et, notamment, améliorer la liaison à la gare de Düdingen. Die vierte Massnahme, die vorgeschlagen wird: Die Strassenüberführung für Fussgänger und Velofahrer zwischen Villars-Vert und Moncor in Villars-sur-Glâne ist für die KRMU ebenfalls unbestritten. Die Situation ist an diesem sehr stark befahrenen Autobahnzubringer schon seit langer Zeit untragbar und die Sicherheit ist nicht mehr gewährleistet. Sie kann nun dank dem Agglomerationsprogramm verbessert werden. Die Kommission ist wie der Vorstand der Ansicht, dass die Brücke zur Entwicklung des strukturierenden Langsamverkehrsnetzes beiträgt. Fragen stellen sich jedoch zur Spannweite von 26 m, die eine allfällige Verbreiterung des Autozubringers ermöglichen soll. Diese Länge verteuert einerseits das Bauwerk und widerspricht andererseits, mit dem erweiteren Ausbau der Strasse an dieser Stelle, der Verkehrspolitik der Agglomeration. La quatrième mesure proposée par Villars-sur-Glâne concerne une passerelle mixte piétons/cyclistes. La portée de cette passerelle est importante car elle doit, à terme, pouvoir permettre le passage d'une route plus large. Cela a pour conséquence l'augmentation de son coût de construction. Elargir cette route passant sous cette passerelle, et ainsi faciliter l'accès du trafic privé motorisé au centre cantonal, n'est pas judicieux. C'est même en contradiction avec la politique de mobilité de l'Agglomération. En outre, pour les cyclistes, de telles routes restent extrêmement dangereuses. La CAME regrette que le message du Comité ne donne pas plus d'informations concernant la planification cantonale dans cette zone-clef, qui pourrait provoquer l'augmentation du trafic. La commission demande au Comité d'insister auprès des services cantonaux afin de trouver des solutions qui aboutiraient, au contraire, à une forte réduction du trafic et, à la commune de Villars-sur-Glâne, si une énorme rampe de la passerelle (60 m) pourrait être réduite.

Enfin, la CAME souhaite que le Comité présente, à l'avenir, des messages plus étoffés, notamment en ce qui concerne les explications des projets, l'indication des lieux ainsi que les effets souhaités des mesures. Avec ces quelques suggestions, la CAME soutient les quatre

arrêtés et recommande leur approbation. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die KRMU alle vier Finanzbegehren und empfiehlt deren Annahme.

7.3 (ancien/alt 6.3) Présentation du message n°32 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.32 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. Pour rappel, le financement des mesures est défini dans la Directive portant sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée le 28 novembre 2012 par le Conseil et le coût des mesures a été estimé dans le PA2. L'énoncé du processus de financement, indiqué dans cette directive, est simple tandis que son application (article 6 alinéa 4) est compliquée. Afin de déterminer le montant de la subvention que devra verser l'Agglomération, il faut absolument déduire le montant de la participation de tiers, comme celle d'un promoteur ou de l'Etat de Fribourg. L'Agglomération finance la moitié du montant restant. Il faut savoir que calculer le financement sur la base de devis pose plusieurs problèmes. Les participations de tiers n'ont pas toujours été chiffrées dans le PA2. Certaines communes membres demandent au Comité de présenter, au Conseil, un message concernant le financement de leur mesure avant la réalisation. Le calcul du subventionnement doit, alors, se faire sur la base d'un devis. Comment faire ce calcul lorsque le devis est moins cher que la mesure annoncée ? Comment faire quand, au final, le montant de la facture s'avère supérieur à celui du devis ? Ce n'est pas simple de travailler en aval. Ce serait préférable de faire ces calculs seulement après avoir reçu toutes les factures relatives à une mesure et, avoir eu connaissance des montants des participations cantonales et des éventuels tiers. Le Comité s'engage à répondre, au plus vite, aux questions y relatives.

Le Comité comprend, cependant, que les communes aient besoin que l'Agglomération leur assure le montant de la subvention, qui leur sera versé, avant de passer devant leur Assemblée communale ou Conseil général. Partant de ce fait, le Comité a décidé de transmettre des préavis avant la parution de ses messages. Ces préavis certifient que les mesures sont conformes à leur énoncé dans le PA2 et indiquent le financement probable y relatif. Concernant cette passerelle prévue à Villars-sur-Glâne, une erreur s'est glissée dans le préavis y relatif. Le montant de la subvention de l'Agglomération, indiqué dans ce préavis, diffère, donc malheureusement, de celui indiqué dans le message du Comité car ce dernier l'a recalculé et corrigé. Le Comité s'excuse pour cette erreur que la commune de Villars-sur-Glâne a choisi de partager, avec vous tous, en vous faisant parvenir le document erroné par courriel. Au final, les subventions des mesures, conformément au PA2, doivent rester plafonnées afin de respecter le Plan financier de l'Agglomération et les chiffres annoncés lors de la votation de la directive. De plus, les mesures chiffrées dans le PA2 ont été reconnues par la Confédération sur la base d'une évaluation efficacité /coût. Nous avons également pris note des remarques de la CAME, faites lors de sa dernière séance, qui portent sur le détail des informations.

En ce qui concerne les mesures décrites dans le message N°32, la première mesure n°11.13, de la commune de Düdingen, est intitulée « Arrêts de bus Briegli sur la Duensstrasse ». En page 2 du message N°32, vous pouvez en voir la description et le plan de cette mesure, qui est tout à fait conforme au Plan directeur de l'Agglomération. Le coût total de cette mesure, CHF 628'410, communiqué par la commune de Düdingen, est supérieur au coût indiqué dans la fiche de mesure n°11.13 du PA2, CHF 150'000. Cette mesure sera, par conséquent, subventionnée par un montant relativement bas, CHF 75'000, qui correspond à 50% du coût de la mesure indiqué dans le PA2. La participation de l'Etat de Fribourg, pour cette mesure, est inconnue à ce jour. A noter que le plan de cette mesure a été modifié (route élargie, création d'un îlot central) depuis sa première description dans la fiche de mesure du PA2. Cela explique cette grande différence. La deuxième mesure n°22.24, tout à fait conforme à sa description dans le PA2, concerne un aménagement piétons et vélos sur Briegliweg, situé à Düdingen. Sur le plan figurant en page 5, vous pouvez constater qu'il s'agit d'un chemin qui va vers un quartier composé d'immeubles. Le montant subventionnable maximum défini dans la fiche de mesure du PA2 est de CHF 669'000. Les devis fournis par la commune indiquent que le coût total devrait s'élever à CHF 688'800. Le promoteur, qui développe le quartier, prend en charge la moitié de ce montant. La part de la commune et de l'Agglomération est de CHF 344'400. L'Agglomération la subventionne à 50%, ce qui représente un montant de CHF 172'200, qui comprend le soutien de la Confédération à hauteur de CHF 137'760 et la contribution de l'Agglomération à hauteur de CHF 34'440.

La troisième mesure n°23.2 du PA2 a pour objet l'aménagement d'abris-vélos. Pour cette fiche de mesure, CHF 1 million est prévu. Cette mesure prévoit d'aménager, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, 25 abris d'environ 20 places, ce qui fait un montant de CHF 40'000 par abri.

« Aucune localisation précise n'a été définie pour la mesure n°23.2, les communes sont donc libres de proposer des projets aux emplacements qu'elles jugent pertinents... ». Le projet développé par la commune de Düringen prévoit l'aménagement d'un abri-vélo. Selon les éléments fournis par la commune, son coût est de CHF 34'200. L'Agglomération la subventionne à 50%, ce qui représente un montant de CHF 17'100, qui comprend la subvention fédérale de CHF 13'680 et le solde à charge de l'Agglomération de CHF 3'420.

La dernière mesure n°21.7 du PA2 concerne la passerelle mixte piétons / cyclistes entre Villars-vert et Moncor. Le coût indiqué dans la fiche de mesure n°21.7 du PA2 est de CHF 900'000. Comme l'Etat de Fribourg a demandé que la passerelle soit « dimensionnée afin d'offrir une réserve de largeur par rapport aux dimensions actuelles de la route, destinée à être élargie à terme », cela a pour conséquence un surcoût d'environ CHF 90'000. A noter que malgré sa requête d'élargissement, l'Etat de Fribourg donnera vraisemblablement un montant de CHF 153'000, ce qui est inférieur au montant qu'il avait annoncé initialement. L'Agglomération la subventionne à 50%, ce qui représente un montant de CHF 373'500, qui comprend la subvention fédérale de CHF 298'800 et le solde à charge de l'Agglomération de CHF 74'700.

Pour ces différentes mesures, nous sommes en phase de devis et, non pas, en phase de factures finales. Les communes doivent encore négocier avec l'Etat de Fribourg afin d'obtenir un meilleur soutien de leur mesure.

7.4 (ancien/alt 6.4) Examen du message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Y a-t-il des interventions ? Si c'est le cas, précisez de quelle mesure vous souhaitez parler.

M. Bruno Marmier. Concernant la mesure 21.7, j'aimerais relever que du côté Ouest, la rampe de la passerelle est plus longue que du côté Est afin de respecter la déclivité maximale de 6%. Cette rampe est en forme de U renversé afin de permettre aux vélos et aux personnes à mobilité réduite d'emprunter cette passerelle. Nous n'avons pas trouvé de meilleure solution.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Concernant la mesure n°23.2, le message N°32 indique que l'abri-vélo de neuf places, annoncé par la commune de Düringen, coûte CHF 34'200. En divisant CHF 34'200 par neuf places, nous constatons qu'une place coûte CHF 3'700. Pour un abri-vélo de vingt places de CHF 40'000, une place vaut CHF 2'000. La différence est importante. Un abri-vélo de neuf places n'est pas suffisant car il risque d'être rempli trop rapidement. L'abri-vélo de neuf places a-t-il été choisi par soucis d'économie ? S'agit-il d'une erreur ? Cela a-t-il fait l'objet de réflexions approfondies ?

M. Benoît Piller. Une telle division n'est pas vraiment significative. En effet, un abri-vélo de vingt places pourrait contenir 21 places en resserrant l'espace entre les vélos. Cela changerait le coût d'une place. Le prix d'un abri nécessite, entre autres, la mise en place d'un socle en béton, la pose d'un toit, la pose de barres de soutien afin d'accrocher chaque vélo. Or, ce qui est le plus coûteux est l'infrastructure de base (socle, toit,...). Le nombre de places, que contient un abri-vélo, n'a donc pas une grosse influence sur le coût total.

Le Président. Y a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.5 (ancien/alt 6.5) Examen et vote des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Le message du Comité soumis au Conseil contient quatre projets d'arrêté pour les quatre mesures proposées dans le message N°32. Die vorliegende Botschaft bezieht sich auf vier Beschlussentwürfe für die vier Massnahmen, die wir verabschieden müssen.

- **Examen de l'arrêté « mesure n°11.13 ; arrêts de bus Briegli sur la Duensstrasse » / Prüfung des Beschlusses « Massnahme Nr.11.13 : Bushaltestelle Briegli auf der Duensstrasse » / Düringen**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article premier est adopté.

Article 2

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article 2 est adopté.

Article 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, donc, de verser à la commune de Düdingen une subvention d'un montant CHF 75'000 pour la mesure n°11.13 du PA2 « Aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales », sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité. Sie haben einstimmig der vom Vorstand vorgeschlagen Beschluss überwiesen.

- **Examen de l'arrêté « mesure n°22.24 : aménagement piétons et vélos Briegliweg » / Prüfung des Beschlusses « Massnahme Nr.22.24 : Gestaltung des Fussgänger-/Radweges Briegliweg » / Düdingen**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Article 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article 2 est adopté.

Article 3

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article 3 est adopté.

Nous sommes toujours 38 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, donc, de verser à la commune de Düdingen une subvention d'un montant CHF 172'200 pour la mesure n°22.24 du PA2 « Aménagement piétons et vélos Briegliweg », sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

- **Examen de l'arrêté « mesure n°23.2 : aménagement d'un abri-vélos » / Prüfung des Beschlusses « Massnahme Nr.23.2 : Gestaltung eines Velounterstandes » / Düdingen**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Article 2

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article 2 est adopté.

Article 3

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, donc, de verser à la commune de Düdingen une subvention d'un montant CHF 17'100 pour la mesure n°23.2 du PA2 « Aménagement d'abris-vélos aux abords des pôles d'enseignement, d'activités, de loisirs et de transports publics urbains », sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

- **Examen de l'arrêté « mesure n°21.7 : Passerelle mixte piétons / cyclistes entre Villars-Vert et Moncor » / Prüfung des Beschlusses « Massnahme Nr.21.7 : Gemischte Fussgänger-/Radwegbrücke zwischen Villars-Vert und Moncor » / Villars-sur-Glâne**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article premier est adopté.

Article 2

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article 2 est adopté.

Article 3

J'ouvre la discussion. Gibt es Anmerkungen? Es ist nicht der Fall. Das Wort wird nicht verlangt. Die Diskussion ist geschlossen.

Résultat : l'article 3 est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité et, donc, de verser à la commune de Villars-sur-Glâne une subvention d'un montant total de CHF 373'500 pour la mesure n°21.7 du PA2 « Passerelle mixte piétons / cyclistes entre Villars-Vert et Moncor », sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

Ce septième point de l'ordre du jour est absent.

8. (ancien/alt 7.) Transmission des interventions parlementaires / Überweisung parlamentarischer Vorstösse

8.1 (ancien/alt 7.1) Postulat concernant l'agrandissement du P+R « La Chassotte » / Postulat betreffend die Vergrösserung des P+R „La Chassotte“ (Post Leg2011-2016 2014 024)

a) Position de l'auteure / Standpunkt der Autorin

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Der Auslastungsgrad des P+R „La Chassotte“ ist gemäss einer vom Agglomerationsvorstand im Auftrag gegebenen Analyse aus dem Jahr 2012 hoch. Dieser Zustand wird im Bericht mit der günstigen Lage und der Nähe zur Autobahnausfahrt begründet. In der Zwischenzeit hat sich diese Entwicklung weiter intensiviert. Es kann festgestellt werden, dass in der Regel die Parkplätze an Wochentagen schon früh, d. h., bereits in der ersten Vormittagshälfte besetzt sind. Parkplatzsuchende werden dadurch gezwungen, mit dem Auto weiter in Richtung Stadtzentrum zu fahren, um fündig zu werden. Bei der P+R-Anlage „La Chassotte“ handelt es sich um einen von der Agglomeration definierten Standorte. Aus diesem

Grund wird der Vorstand ersucht, Optionen für eine Anpassung der Parkplatzkapazität auszuarbeiten, um dem Agglomerationsrat einen Vorschlag zu unterbreiten.

Ce postulat demande au Comité d'examiner les différentes possibilités d'un agrandissement du P+R de «La Chassotte». Ce parking d'échange, étant souvent saturé tôt le matin, ne peut répondre aux besoins de tous les pendulaires et visiteurs. Dans la rubrique n°6 « mobilité » du message N°31, le Comité constate que la vente des abonnements « P+R » a augmenté de 17%. Pour ces raisons, je demande l'agrandissement du P+R de « La Chassotte ». Je vous remercie pour votre soutien.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 30 mars 2015, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette intervention, il a décidé, à l'unanimité de suivre la position du Comité.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. Comme indiqué précédemment, le Comité va revoir la stratégie complète des emplacements des P+R dans le cadre du PA3. Le Comité ne s'oppose, donc, pas à la transmission de ce postulat.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

M. Pierre-Olivier Nobs. J'ai étudié ce postulat avec attention. Le rapport « Etude P+R de l'Agglomération de Fribourg – état de la situation » d'août 2012, disponible sur le site internet de l'Agglomération, indique que « les P+R de la Chassotte, Heitera et Corbaroche ont un taux d'utilisation supérieur à 50%, tous usages confondus ». Avant de décider d'agrandir un P+R, il faut bien réfléchir au coût de tels travaux. Dans le règlement de la CUTAF, adopté le 5 juillet 2006, deux articles sont intéressants. En modifiant leur teneur, nous arriverions probablement à augmenter les capacités de nos P+R sans investir dans leur agrandissement. L'article 3 stipule que « le stationnement classique sans utilisation transport public est toléré ». Nous pourrions, en supprimant cette phrase, récupérer des places supplémentaires sur nos P+R. Finalement, l'objectif est de favoriser le stationnement P+R et non pas le stationnement sans utilisation des TP. L'article 7 précise que le tarif de ce dernier type de stationnement est compris « entre CHF 0.48 et CHF 3 ». Nous pourrions opter pour une hausse de cette tarification afin d'en dissuader l'usage. Un abonnement P+R serait, ainsi, clairement bon marché par rapport au prix d'un stationnement classique. Ces deux propositions pourraient éviter les dépenses destinées à l'agrandissement de P+R. Je vous suggère de refuser la transmission de ce postulat et d'agir, plutôt, en modifiant le règlement des parkings d'échange comme indiqué précédemment.

M. Benoît Piller. Le règlement de la CUTAF, adopté le 5 juillet 2006, n'est plus valable depuis que le Règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de l'Agglomération de Fribourg a été adopté par le Conseil le 3 mars 2011.

M. Pius Odermatt. Je soutiendrais cette motion à condition que la Ville de Fribourg réduise le nombre correspondant de places de parc au centre-ville afin d'y améliorer l'attractivité des espaces publics. Ich würde dieser Motion zustimmen, jedoch unter der Bedingung, dass die Stadt die entsprechende Anzahl Parkplätze im Zentrum mit dem Ziel reduziert, die Attraktivität des öffentlichen Raums in der Stadt zu verbessern.

Le Président. Herr Odermatt. Es handelt sich hierbei um ein Postulat und nicht um eine Motion. Das ist vielleicht noch wichtig.

M. Dominique Rhône. Je suis partagé sur la transmission de ce postulat. Vouloir augmenter les capacités du P+R de « La Chassotte » est une idée louable mais j'ai le sentiment que nous prenons ce problème à l'envers. La première étape pourrait être de mieux valoriser ce P+R en améliorant les transports régional et local. Les différentes lignes y passant sont placées sur des arrêts distincts. La plateforme TP pourrait être modifiée à cet endroit afin de simplifier le changement d'un quai à l'autre, qui nécessite actuellement de traverser des routes. Agrandir ce P+R pourrait, ensuite, être la deuxième étape. Sur le fond, je soutiens la transmission de ce postulat sous réserve de la prise en compte de mes remarques précédentes.

M. Marc Antoine Messer. J'aimerais abonder dans le sens de l'intervention de M. Nobs. Effectivement, le système des P+R est intéressant. Il respecte notre politique visant le transfert modal, conformément aux PA1, PA2 et, bientôt, PA3. Afin que les parkings d'échange soient

opérationnels et aient des effets sur le transfert modal, ils doivent absolument être positionnés sur des nœuds majeurs de TP et aux portes de l'agglomération. D'ailleurs, à ce titre, je vous signale que certaines études ont été menées dans l'agglomération lausannoise. Elles sont parlantes en termes d'erreurs de localisation des parkings d'échange. Ceux, qui ont été placés trop près des centres-villes, ont été utilisés comme des parkings bons marchés permettant de se rendre au centre de l'agglomération en voiture. Cette attractivité a, par conséquent, eu un effet pervers et négatif contraire à la politique de transfert modal. Il faut, finalement, régler ce problème afin de pouvoir mener une réelle politique de transfert modal.

M. Pierre-Olivier Nobs. Au point « Rapport d'activités du Comité », M. Piller a parlé des P+R. Je n'ai, certes, malheureusement pas cité le règlement en vigueur. Il faudrait, par conséquent, effacer cet ancien règlement du site de l'Agglomération. En citant le règlement en vigueur, M. Piller a, tout de même, dit qu'une utilisation classique était possible et que le tarif horaire minimum était de CHF 0.49. Les deux leviers, que j'ai cités au cours de ma précédente intervention, restent donc pertinents. J'insiste : avant d'agrandir un P+R, il faudrait d'abord modifier la réglementation y relative.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich möchte gerne Stellung nehmen zum Votum von Herrn Messer. Natürlich, die P+R-Anlage „La Chassotte“ ist nicht in der Peripherie der Stadt angesiedelt. Wir haben aber acht P+R-Anlagen, die sind von der Agglomeration bestimmt worden. Jetzt müssen wir mit den Anlagen arbeiten, die vorhanden sind. Wir können nicht daran denken, was vielleicht in zehn Jahren sein wird. Wir müssen jetzt eine Antwort auf diese Probleme finden. Die P+R-Anlage „La Chassotte“ ist ziemlich ausgelastet. Und trotzdem kommen die Pendler am Morgen in die Stadt und finden keinen Parkplatz. Tatsache ist, dass sie dann weiter suchen müssen und wieder in die Stadt fahren. Man kann dazu sagen was man will, dies hat kaum Auswirkungen und ist auch keine Antwort für die Pendler. Wir wünschen jedoch nicht, dass der Pendlerverkehr wieder in die Stadt kommt. Wenn wir dieses Problem jetzt nicht anpacken und wieder auf die lange Bank schieben, dann haben wir noch lange keine Lösung. Im Moment steht uns nicht die Zeit zur Verfügung, um z. B. noch Fragen wie eine Reglementsänderung durchzupauken, damit das Ganze noch komplizierter wird. Das kann der eigentlichen Verkehrspolitik der Agglomeration überhaupt nicht dienen. Ich bitte Sie, diese Überlegungen in Ihre Entscheidung einzubeziehen.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité quant à la recevabilité de ce postulat n°24 concernant l'agrandissement du P+R « La Chassotte », sont priés de lever leur carton vert ; les scrutateurs comptent 22 voix.

Celles et ceux, qui estiment que ce postulat n°24 est irrecevable, sont priés de lever leur carton rouge ; les scrutateurs comptent 11 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 5 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat n°24.

8.2 (ancien / alt 7.2) Transmission du postulat concernant la mise en place d'un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold / Überweisung des Postulats betreffend die Gestaltung einer Bushaltestelle auf der Anhöhe der Avenue Louis-Weck-Reynold (Post Leg2011-2016 2014 025)

a) Position de l'auteure / Standpunkt der Autorin

Mme Cécile Thiémond. Conformément à la demande des habitants des quartiers cités dans cette intervention, j'ai déposé ce postulat. Cette volonté a été exprimée à plusieurs reprises lors des assemblées de l'association de quartier Gambach-Guintzet lors de ces dernières années. Lors de son assemblée du 27 novembre 2014, l'association a invité les TPF. A cette occasion, la demande d'obtention d'un arrêt de bus au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold a été clairement énoncée. J'ai, tout d'abord, déposé un postulat à la séance de décembre du Conseil général de la Ville de Fribourg, afin de lui demander d'aménager cet arrêt de bus. J'ai, ensuite, déposé ce postulat à l'Agglomération afin qu'elle fasse le nécessaire pour que les bus des lignes existantes s'arrêtent à ce nouvel arrêt. Cela ne perturberait en rien les horaires établis selon les TPF, auprès desquels je m'en suis assurée. D'autre part, d'ici 2023, nos autorités savent qu'il

faudra adapter tous les arrêts de bus afin de les rendre conforme à la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés. Pour conclure, cet arrêt de bus ne créerait aucun problème et n'augmenterait pas la charge financière de l'Agglomération. Je vous remercie pour votre soutien.

b) Position du Bureau / Standpunkt des Büros

Le Président. Dans sa séance du 30 mars 2015, le Bureau a examiné la recevabilité et la qualité juridique de cette intervention. S'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette dernière, il a décidé, à l'unanimité, de suivre la position du Comité.

c) Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. Le Comité accepte la transmission de ce postulat pour étude.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

M. Jean-Pierre Gauch. Il me semble que l'arrêt demandé n'est pas très éloigné de l'arrêt de bus « Fribourg Gambach », situé près de l'Université sur l'avenue de l'Europe, dans l'axe de l'avenue Louis Weck-Reynold. C'est juste ? Quelle est la distance entre ces deux arrêts ? Cent mètres ? Un peu plus ? Je pose cette question afin de mieux situer l'emplacement de cet arrêt.

Mme Cécile Thiémar. L'arrêt « Fribourg Gambach » est également proche de la gare. Par contre, les habitants, vivant au sommet du quartier de Gambach, n'ont plus d'arrêt de bus, depuis que celui-ci a été supprimé. De plus, aucun arrêt de bus n'a été prévu à proximité du collège de Gambach, qui accueille 800 élèves depuis son agrandissement. Un réaménagement s'avère donc nécessaire tant pour les habitants des quartiers alentours que pour les élèves du collège.

Mme Christa Mutter. J'estime également qu'une étude doit être faite concernant les arrêts de bus dans cette zone. C'est pourquoi je soutiens ce postulat. Il ne faut pas ajouter un arrêt de bus supplémentaire dans cet axe mais plutôt en déplacer un. Il est vrai que l'arrêt « Fribourg Gambach » est très proche de la gare. Mettre en place un arrêt de bus pour desservir le Collège de Gambach, se situant à environ trois minutes à pied de l'arrêt « Fribourg Gambach », ne rendrait pas service aux collégiens, qui prendraient le bus pour éviter de marcher durant si peu de temps. Repousser cet arrêt peut être intéressant mais il faudrait veiller à ne créer aucun problème au carrefour de l'avenue Louis-Weck-Reynold et de l'avenue du Moléson. Il faut, donc effectivement, étudier la question.

Le Président. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité quant à la recevabilité de ce postulat n°25 concernant la mise en place d'un arrêt de bus situé au sommet de l'avenue Louis-Weck-Reynold, sont priés de lever leur carton vert.

Résultat : le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité évidente, la transmission de ce postulat n°25.

Ce huitième point de l'ordre du jour est absent.

9. (ancien/alt 8.) Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la discussion. Une question de MM. Marmier et Messer a été déposée.

M. Bruno Marmier. M. Marc Antoine Messer et moi-même avons, en effet, déposé une question, qui a pour titre « Scénario démographique retenu pour le PA3 ». Son contenu est le suivant :
1/ Quel scénario démographique l'Agglomération a-t-elle retenu pour l'élaboration du PA3 ?
2/ Quels ont été les éléments pris en compte pour arrêter le choix du scénario ?
3/ Quelle coordination a été mise en place avec le canton pour s'assurer que les scénarios démographiques utilisés tant pour le PA3 que pour le Plan Directeur Cantonal soient similaires ?
C'est une question au sens de l'article 11 du Règlement du Conseil d'agglomération. L'alinéa 2 stipule que « Le Comité d'agglomération répond, par écrit ou par courriel, à tou(te)s les Conseillères/ers d'agglomération et aux médias ».

M. Sébastien Dorthe. Rappelez-vous. A la fin de mon mandat de Président du Conseil, j'avais insisté sur le fait que cette institution devait subir quelques adaptations afin de rendre ses missions plus efficaces. L'Agglomération de Fribourg a été créée en 2008. A cette époque, il ne

fallait pas froisser ses communes membres. C'est compréhensible et légitime. Dans ce contexte, chaque commune membre a eu droit à un siège au sein de l'exécutif. Depuis, cette institution a fort heureusement évolué et la mise en œuvre de notre PA2 a débuté concrètement. Afin de s'améliorer encore et de garantir le maximum de représentation supra-communale, elle doit adapter sa structure. Le Comité ne doit pas se sentir attaqué. Le but de cette intervention est, bien évidemment, de défendre l'intérêt général et, plus précisément, l'intérêt régional. Lorsque le Comité parle au nom de l'Agglomération, je suis encore malheureusement sceptique. J'aimerais que notre Comité représente véritablement les intérêts de l'agglomération et, non pas, ceux de leur commune respective. Pour ce faire, nous déposons, ce soir, une motion qui modifierait l'article 18 alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération de Fribourg afin qu'à l'avenir, le Comité ne se compose plus que de cinq membres, qui ne pourraient être issus d'une même commune.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Avant de clore cette séance, je vais adresser quelques mots d'adieu à Mme Corinne Margalhan-Ferrat puisqu'il s'agit de sa dernière séance. Elle a, depuis 2003, mené le Secrétariat général de l'Agglomération. Elle est donc là, depuis douze années, depuis le début, comme l'a expliqué M. René Schneuwly.

Corinne, j'aimerais simplement te remercier au nom du Conseil pour l'énorme travail que tu as réalisé, pour ton engagement et pour l'énergie que tu as mise dans l'Agglomération. Pour ces raisons, le Bureau du Conseil a décidé, au nom du Conseil, de te remettre un cadeau : un bon pour des soins. Corinne, merci beaucoup pour tout (applaudissements).

Sur demande du personnel, je passe maintenant la parole à Mmes Inès Binggeli et Daniela Gaspoz-Fleiner, qui vont s'adresser à toi au nom du personnel.

Mme Inès Binggeli. Madame la Directrice de l'Agglomération, Chère Corinne, Merci ! Pour ton engagement et ton énergie sans borne au service de la structure que tu as vu naître et que tu as soutenue pendant près de douze années, avec beaucoup d'abnégation. Merci ! Pour ta volonté et ta pugnacité à gravir les obstacles, en gardant toujours le cap. Merci ! Malgré quelques turbulences, tu as œuvré à la construction d'une équipe soudée, en reconnaissant les compétences de chacun et en partageant ton enthousiasme au quotidien, jusqu'à la fin de ta mission. Merci encore ! Pour ton ouverture d'esprit, ta perspicacité et ta compréhension du fonctionnement des institutions publiques que tu as volontiers partagée avec les membres de ton équipe. Merci enfin ! Pour tes compétences multidisciplinaires et la motivation extrême que tu as su insuffler dans les projets prioritaires de l'Agglomération que ce soit ceux de l'aménagement du territoire et la mobilité, la promotion économique ou la promotion culturelle. Chère Directrice, mais surtout chère Corinne, au nom de ton équipe, nous t'exprimons toute notre reconnaissance et notre gratitude pour le chemin que nous avons parcouru ensemble au gré du développement de l'Agglomération. L'aventure continue, une autre étape s'ouvre devant toi : qu'elle t'apporte toute la satisfaction professionnelle et l'épanouissement que tu mérites. Au revoir et nous en sommes certains, à très bientôt (applaudissements) !

Mme Daniela Gaspoz-Fleiner. Liebe Corinne. Du hast dich immer dafür eingesetzt, dass die deutsche Sprache in der Agglomeration nicht zu kurz kommt. Und so möchte ich dir noch einige Worte auf Deutsch sagen. Es war eine grosse Freude, mit dir zusammenzuarbeiten! Wir haben deinen partizipativen Führungsstil sehr geschätzt. Du konntest uns dank deinem breiten Wissen in den Bereichen Raumplanung, Mobilität, Wirtschaft und Kultur in unserer Arbeit unterstützen, und uns dank deinen Kompetenzen und deiner Redegewandtheit auch öfter Mal aus einer misslichen Lage befreien! Wir konnten mit dir diskutieren, planen, manchmal auch fabulieren und immer wieder kreative Lösungen für komplizierte Probleme finden. Liebe Corinne. Du hast dich immer für das Wohl deiner Mitarbeitenden eingesetzt und hast es verstanden, dein Team zusammenzuschweissen und es mit viel Geschick und Feingefühl durch alle Hochs und Tiefs der Agglomeration zu führen. Und du hast es vor allem geschafft, uns alle mit deinem „Aggliefieber“ anzustecken! Liebe Corinne. Vielen Dank für das Vertrauen, das du uns über all die Jahre geschenkt hast. Vielen Dank, dass wir auch neue, kreative Ideen umsetzen konnten, sei es bei der Gestaltung der Büroräumlichkeiten oder bei der Durchführung bestimmter Anlässe in der Agglomeration Freiburg. Vielen Dank, dass wir es mit dir neben intensiven Arbeitsphasen auch immer wieder lustig haben konnten! Dein Lachen, deine Freude und deine Energie waren Erfolgsfaktoren für manches Projekt der Agglomeration. Heute wirst du die Agglomeration verlassen. Wir können deinen Entscheid gut nachvollziehen. Und dennoch fällt uns der Abschied schwer. Wir werden deine Fairness, deine Erfahrungen, deine Kompetenzen, dein Wissen, dein Verhandlungsgeschick, dein Lachen und deinen menschlichen Führungsstil sehr vermissen! Wir

freuen uns deshalb schon auf die ersten Sitzungen mit dir in deiner neuen Funktion! Liebe Corinne. Wir wünschen dir in deinem neuen Job viel Erfolg und Freude und vor allem mehr Zeit für dich und deine Familie (applaudissements)!

Mme Corinne Margalhan-Ferrat. An diesem letzten Abend, an diesem letzten Arbeitstag, erfüllt mich die Anerkennung, die Sie mir all die Jahre entgegengebracht haben. Ich wünsche der Agglomération alles Gute auf ihrem zukünftigen Weg. Je vous remercie. Je suis très émue. Mit einem lachenden und einem weinenden Augen. Aber, letzten Endes, sind es doch zwei weinende Augen. Je vous remercie tous pour la confiance que vous m'avez témoignée. Les membres du Comité et moi-même avons eu des séances, qui se comptent par centaines depuis la constitution de l'Agglomération, notamment tôt le matin, tard le soir et le samedi matin. A cela, s'ajoutent 467 séances de l'Assemblée Constitutive, qui concernaient entre autres la Commission des affaires juridiques, la Commission financière et la Commission des domaines d'activités. Certains d'entre vous sont, d'ailleurs, toujours là. Je remercie, également, les membres du Conseil. Je suis d'avis que nous avons tous été happés par le virus de la chose publique. Je souhaite un bel avenir à l'Agglomération. Je remercie, enfin, à nouveau, mon équipe (applaudissements).

Le Président. Merci Corinne. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. Die Sitzung ist geschlossen. La séance est close. Nous nous retrouvons, comme convenu, au Café des Arcades pour un verre de l'amitié. Es gibt noch einen kleinen Freundschaftstrunk im Café des Arcades. Alle sind herzlich eingeladen. Schönen Abend. Schönen Sommer. Bis zur nächsten Sitzung.

Fin de la séance : 21h50

Le Président du Conseil :



Jérôme Hayoz

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat